Lettre de demande

SCEA EON REHEL
16 LE BOSCHET MONNIER
22250 EREAC
SIRET 89844734700011

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
DDPP 22 - Service ICPE
9 ZOOPOLE
22440 PLOUFRAGAN

Monsieur Le Préfet,

Nous soussignés,

Monsieur EON Sébastien et Monsieur REHEL Thomas, gérants de la SCEA EON-REHEL, sollicitons au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement selon la rubrique n°3660-a, l'autorisation d'exploiter un élevage d'une capacité maximale de 75000 poulettes en présence simultanée, soit 75000 emplacements.

Il s'agit de la modification d'une exploitation existante autorisée aujourd'hui à 41750 emplacements, soit une demande d'augmentation de + 33250 emplacements volailles dans les poulaillers existants. La dernière enquête sur le site était pour 34 000 animaux.

La demande ne comprend pas de demande de permis de construire.

Le site comprend aujourd'hui deux bâtiments d'élevage pour une surface d'élevage totale en bâtiment de 3000 m², au lieu-dit « 16 Le Boschet Monnier » en EREAC, adresse plus connue historiquement à « La Haie Sébille » en EREAC.

Les effluents seront exportés directement par la société TERRIAL, à la fin de chaque bande, sans stockage sur site.

L'effectif demandé pour le projet étant soumis à Autorisation, nous déposons dans vos services un dossier comprenant la conformité des conditions d'aménagement et d'exploitation par rapport aux dispositions réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Fait à EREAC, le 13/04/2022

Les co-gérants. M. EON Sebastien M. REHEL Thomas